



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

DELIBERATIONS

FINANCES

Décision modificative n°2 – budget communal (à l'unanimité)

L'assemblée a approuvé une décision modificative sur le budget communal.

La section d'Investissement

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 42 813,29 euros.

Suite à une mauvaise imputation budgétaire, il convient d'inscrire 42 813,29 euros en dépenses à l'article 2158 (chapitre 041) et en recettes à l'article 2181 (chapitre 041).

Ainsi la décision modificative entraîne de nouvelles affectations comme suit :

Investissement	
Dépenses	
Article (chapitre) - Opération	Montant
2158 (041) : Autres installations, matériel et outillage	42 813,29
DEPENSES TOTALES	42 813,29
Recettes	
Article (chapitre) - Opération	Montant
2181 (041) : Installations générales, agencement	42 813,29
RECETTES TOTALES	42 813,29

Décision modificative n°2 – budget eau et assainissement (à l'unanimité)

L'assemblée a approuvé une décision modificative sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

La section de fonctionnement

En dépenses, il convient d'alimenter les articles 701249 et 706129 (chapitre 014) d'un montant de 443,00 et 188,00 euros pour les versements de redevances à l'agence de l'eau.

L'article 6061 (chapitre 011) est réduit du même montant.

Ainsi la décision modificative entraîne de nouvelles affectations comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	
Article (chapitre) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables	- 631,00
701249 (014) : Reversement agence de l'eau redevance pollution	443,00
706129 (014) : Reversement agence de l'eau redevance modernisation des réseaux	188,00
DEPENSES TOTALES	0,00

Dénomination de la future salle polyvalente (à l'unanimité)

La nouvelle salle polyvalente s'appellera « Espace Séraphin Gimbert »

Tarifs de la nouvelle salle polyvalente (à l'unanimité)

Pour la nouvelle salle polyvalente, les tarifs seront les suivants :

		LOCATION	CAUTION
VESSEAUX	<i>Associations</i>	230,00 €	500,00 €
	<i>Particuliers</i>	430,00 €	500,00 €
	<i>Professionnels</i>	500,00 €	500,00 €
EXTERIEUR	<i>Associations</i>	350,00 €	500,00 €
	<i>Particuliers</i>	680,00 €	500,00 €
	<i>Professionnels</i>	800,00 €	500,00 €

Avis sur le Plan Partenarial de Gestion des Demandes de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire CCBA 2019-2025 [à la majorité (3 contre dont une procuration, 2 abstentions)]

Conformément aux nouvelles réglementations en vigueur, et en partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire, les communes, Action Logement, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le CCAS d'Aubenas, et l'ADIL 26, la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas a élaboré son PPGD. Le conseil municipal a rendu un avis défavorable sur le projet.

Adoption du rapport 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (à l'unanimité)

Le rapport a été approuvé.

Adoption du rapport d'activités 2018 du service public d'assainissement non collectif (à l'unanimité)

Le rapport a été approuvé.

Convention portant sur la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat (à l'unanimité)

La Commune optera pour le dispositif de télétransmission S²LOW de ADULLACT retenu par le Syndicat Mixte NUMERIAN pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie – Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (à l'unanimité)

Le marché à bon de commandes de la Commune relatifs aux travaux neufs et d'entretien de la voirie est arrivé à échéance. Ce marché avait été passé sous la forme d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas. L'assemblée a décidé d'adhérer au prochain groupement de commandes.

Intégration de parcelles situées quartier le Champellier dans le domaine public de la Commune (à l'unanimité)

Les parcelles cadastrées D n° 1720, 1736, 1739, 1742, 1748, 1751, 1775, 1890, 1893, 1894, 1895, 1897, 1900, 1904 et 1902 correspondant à la voirie du Lotissement Le Champellier sont intégrées dans le domaine public de la commune.

Création de servitude de passage de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section D n° 1943, sise quartier de Champlong (à l'unanimité)

L'assemblée a approuvé la demande de Monsieur Fernando ALVES DE SOUSA et de Madame Cristiana Maria BARBOSA ROCHA, futurs propriétaire de la parcelle cadastrée section D n°1710, de relier leur future construction aux réseaux existants sur la parcelle cadastrée section D n°1943, propriété de la Commune, occupée par l'Ehpad.

ASSOCIATIONS – AFFAIRES SCOLAIRES

Subvention à l'association « Mam Les Ptites Mains » (à l'unanimité)

Le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 581 euros à l'association « Mam Les Ptites Mains ».

Participation financière de la Commune et du Département de l'Ardèche aux sorties des élèves de l'école publique – versement à l'Amicale Laïque (à l'unanimité)

Il a été décidé de verser les subventions inhérentes aux sorties scolaires de l'école publique à l'amicale laïque pour un montant total de 4 309,50 euros. Le Département de l'Ardèche versera 1 953 euros. Ce sont 84 élèves qui sont concernés.

PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion à la convention de participation Risque Prévoyance et Garantie de maintien de salaire établie par le Centre de Gestion de l'Ardèche (à l'unanimité)

La collectivité adhèrera à compter du 1^{er} janvier 2020 à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le Centre de Gestion 07 avec la MNT. Par risque Prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail. Il a été choisit la formule avec couverture du régime indemnitaire.

Le montant de la participation financière de la Commune correspondra à 25% de la cotisation payée par l'agent.

DIVERS

Subvention à l'association « Eveil Sportif de Vesseaux » (à l'unanimité)

L'assemblée a décidé de verser une subvention de 1000 euros à l'association « Eveil Sportif de Vesseaux » correspondant à une avance sur celle de l'année 2021.

FIN DE LA SEANCE